

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : TARN-ET-GARONNE

POUR LE RECTEUR ET PAR DELEGATION LE DIRECTEUR ACADEMIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 51 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM HAMY PONCE	NATHALIE	E.P.PU CHEMIN DES GRILLONS 82110 SAUVETERRE
MM MOUSSU	CLOTILDE	E.P.PU 92 IMPASSE DU NOUVEAU GROUPE SCO 82370 ORGUEIL
MM GARRIGUES LAFON	ANNE	E.M.PU FRANCIS JOURDAIN IMPASSE CHRISTIAN ANDERSEN 82000 MONTAUBAN
MM BEDEL CARRERE	SANDRINE	E.P.PU JEAN LAFOUGERE 8 RUE DU CHAMP DE L'EGLISE 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE
MM DEMO RACHAIL	VIRGINIE	E.E.PU GERARD LALANNE AVENUE MARECHAL LECLERC DE HAUTE 82400 VALENCE D AGEN
MM GUILLEMIN	CLAIRE	E.P.PU BIRAC CHEMIN FUSTIE 82000 MONTAUBAN
MM GARY	GERALDINE	E.E.PU RUE DE LA LIBERATION 82270 MONTPEZAT DE QUERCY

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : TARN-ET-GARONNE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM MAGNIER MONASTE	FRANCOISE	E.P.PU CHEMIN DE RIVALS 82170 POMPIGNAN
M. TAILLEFER	FABIEN	E.E.PU LE GRAND CEDRE 919 RUE DU PEZOULAT 82170 GRISOLLES
MM PAVIET MATHON	MURIEL	E.P.PU HAMEAU DE MATHALY HAMEAU DE MATHALY 82200 MOISSAC
MM JOUANY	LAURE	CLG OLYMPE DE GOUGES 570 RUE DU RAMIEROU 82017 MONTAUBAN CEDEX
MM VERHOEST	MICHAELE	E.M.PU SARLAC AVENUE DU SARLAC 82200 MOISSAC
MM TOURNIER	CLAIRE STEPHANI	E.M.PU LOUIS SICRE 15 RUE PIERRE MENDES FRANCE 82100 CASTELSARRASIN
MM LINON	SARAH	E.E.PU JACQUES PREVERT ROUTE DE LAVAU 82710 BRESSOLS
MM CADIC	CHRISTINE	
MM CARBONNEL	NATHALIE	E.E.PU HUGUES PANASSIE 12 RUE BARRY COURTAUD 82000 MONTAUBAN
MM MERCIER DEBREILLY	STEPHANIE	E.E.PU LES PLATANES 3 PLACE DES MONUMENT AUX MORTS 82800 NEGREPELISSE
MM ABADIE	CAROLE	E.E.PU JEAN LARRAMET 5 RUE DE LA GRANDE FORET 82700 MONTECH
MM APINE	MAGALI	E.E.PU JACQUES PREVERT ROUTE DE LAVAU 82710 BRESSOLS

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : TARN-ET-GARONNE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM MAYNARD	SANDRINE	E.M.PU 499 RUE DU PEZOULAT 82170 GRISOLLES
MM LOOCK	LAURENCE ANNE M	E.P.PU JEAN LAFOUGERE 8 RUE DU CHAMP DE L'EGLISE 82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE
MM FONTENY CIEAUX	PASCALE	E.P.PU JEAN MOULIN 1800 AVENUE DE FONNEUVE 82000 MONTAUBAN
M. BOUTONNIER	ALAIN	E.E.PU JOSEPHINE BAKER IMPASSE DE L'ECOLE 82410 ST ETIENNE DE TULMONT
M. MARROU	OLIVIER	E.P.PU LEO FERRE 12 AVENUE DU DIXIEME DRAGONS 82000 MONTAUBAN
M. MOLLO-GENE	IVAN	E.E.PU JEAN LARRAMET 5 RUE DE LA GRANDE FORET 82700 MONTECH
M. DELCROS	DAVID	IEN MONTAUBAN CENTRE 436 RUE EDOUARD FORESTIE 82017 MONTAUBAN CEDEX
MM LEFEVRE	LAURENCE ANNE	E.E.PU P BONHOURS 130 ROUTE DE MONTAUBAN 82290 MONTBETON
M. TURRI	DAVID	E.P.PU ANTOINE DE ST-EXUPERY PLACE DE L'ECOLE 82700 ESCATALENS
MM DEL POZO DELPOZO	SYLVIE	E.E.A. MARCEL GUERRET 28 AVENUE CHARLES DE GAULLE 82000 MONTAUBAN
MM ARRAMOUNET	CECILE	IEN MONTAUBAN SUD 436 RUE EDOUARD FORESTIE 82017 MONTAUBAN CEDEX
MM SALVAN	CARINE	E.E.PU JACQUES PREVERT ROUTE DE LAVAU 82710 BRESSOLS

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : TARN-ET-GARONNE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM DALMOLIN BALZAN DALMOLIN	CAROLINE	E.P.PU 60 ROUTE DU PORT 82340 DONZAC
MM BRUGEL	BETTY	E.M.PU LES ECUREUILS 4 AVENUE DU 19 MARS 1962 82800 NEGREPELISSE
MM DUSSEAU DOUE	CATHERINE	E.P.PU JULES FERRY BOULEVARD GEORGES D'ESPARBES 82400 VALENCE D AGEN
MM MANZANO DI NARDO	SONIA	E.P.PU 90 RUE DU CANAL 82290 LACOURT ST PIERRE
MM TAJAN	CECILE	E.E.PU LE GRAND CEDRE 919 RUE DU PEZOULAT 82170 GRISOLLES
M. MOLINIER	FABRICE	E.P.PU HAMEAU DE LALANDE 82400 GOUDOURVILLE
MM MICHELS	ESTHER	E.P.PU EUGENE LAURENT 82300 MONTEILS
MM BALZAN	AUDREY	E.E.PU HUGUES PANASSIE 12 RUE BARRY COURTAUD 82000 MONTAUBAN
MM BODIOU MAYNARD	NATHALIE MARIE	E.E.PU JACQUES PREVERT ROUTE DE LAVAU 82710 BRESSOLS
MM JEAN MARTY	MARIE PIERRE	IEN MONTAUBAN SUD 436 RUE EDOUARD FORESTIE 82017 MONTAUBAN CEDEX
MM VOGUET ALLAMAND	LAURENCE	E.M.PU JULES VERNE RUE LOUIS PASTEUR 82600 VERDUN SUR GARONNE
MM MARTY	CHRISTELLE	E.E.PU JULES GUESDE 3 RUE HONORE DE BALZAC 82000 MONTAUBAN

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : TARN-ET-GARONNE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM COMBES	MARIE PIERRE	CLG JEAN HONORE FRAGONARD 355 RUE PASTEUR 82800 NEGREPELISSE
MM BESNARD PINHEIRO CABRAL	ANGELIQUE	E.P.PU 82220 VAZERAC
MM BELY TILLOUS	LAURE	E.P.PU PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 82110 CAZES MONDENARD
MM TOURNIE	CARINE	E.E.PU 82400 ST PAUL D ESPIS
MM DONAT RIBOT	NATHALIE	E.M.PU CHANTERIVE 489 CHEMIN DU CHATEAU VIEUX 82440 REALVILLE
MM FLEURENT-GUEGAN FLEURENT	NATHALIE	E.E.PU PIERRE CHABRIE 13 RUE ANTIC 82200 MOISSAC
MM TISNE	NATHALIE	I.M.E. LE PECH BLANC 1550 ROUTE DU PECH BLANC 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE
MM JONES RUBY	AURELIE	

ministère de l'éducation nationale

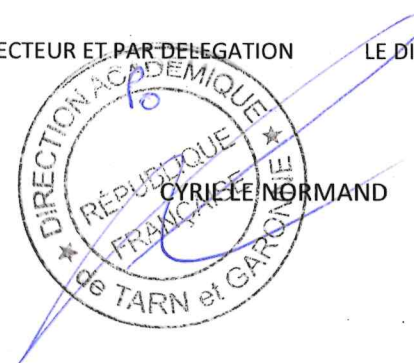
DSDEN : TARN-ET-GARONNE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 02/07/2026

POUR LE RECTEUR ET PAR DELEGATION

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 85.71 %, la part des hommes est de 14.29 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 86.27 %, la part des hommes est de 13.73 %.